

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DU PLAN ET DE L'INTEGRATION

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi



OBSERVATOIRE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET  
DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU MALI

ATELIER SUCO  
Bamako, 6 octobre 1998

## PERCEPTIONS ET MESURES DE LA PAUVRETE AU MALI

Mahamadou TANGARA, Sociologue.

Octobre 1998

# I. Qu'est ce que la pauvreté ?

## I.I. Approches générales

Le caractère multidimensionnel du concept de pauvreté fait qu'il existe plusieurs approches de définition du phénomène et donc du concept de pauvreté selon les pays et les périodes.

D'après l'approche « absolutiste », une personne est pauvre (pauvreté absolue) si, et seulement si, son niveau de revenu est inférieur à un seuil de pauvreté déterminé.

Ce seuil est souvent défini comme le niveau de revenu en deçà duquel il n'est pas possible de se procurer une quantité de nourriture donnée et d'accéder à un certain nombre de biens et de services sociaux minimums.

Autrement dit, la pauvreté absolue renvoie à un seuil de pauvreté exprimé en valeur absolue correspondant à la possibilité de satisfaire des besoins minimaux.

L'approche « absolutiste », bien qu'elle ait de nombreux adeptes, ne va pas sans problèmes conceptuels. Mais sa base économique et physiologique étroite, son objectivité apparente et sa facilité de calcul en font l'approche la plus fréquemment utilisée.

L'approche « relativiste » définit la pauvreté (pauvreté relative) comme le fait d'être privé des moyens matériels permettant de satisfaire un minimum acceptable de besoins, notamment alimentaires. Ce concept de privation, ou de dénuement, va bien au-delà d'une insuffisance de revenu individuel : il comprend également le besoin de prestations élémentaires de santé et d'une éducation de base, ainsi que de services essentiels qui doivent être fournis par la communauté afin d'empêcher les individus de sombrer dans la pauvreté. Ici, les besoins sont définis non en fonction de la seule subsistance, mais aussi de la vie complète des gens, en tant que membres d'une communauté sociale.

L'approche « relativiste » est donc socio-culturelle plutôt qu'étroitement physiologique. Puisqu'elle va au-delà des produits ainsi que des caractéristiques et des pratiques de la consommation, elle demande davantage de données.

Le PNUD définit la pauvreté dans la perspective du développement humain : « la pauvreté est la négation des opportunités et des possibilités de choix les plus essentielles au développement humain ».

L'idée fondamentale qui se dégage de cette définition est que la pauvreté implique aussi l'absence d'opportunités qui permettraient de bénéficier d'une existence tolérable. Parmi les opportunités et perspectives fondamentales dont il est question dans la définition (en termes de négation), on peut citer, entre autres, la chance de vivre une vie longue, saine, constructive ; le fait de jouir d'un niveau de vie décent, la liberté, la dignité, le respect de soi-même et d'autrui.

## *1.2. Définitions selon les Perceptions de la pauvreté au Mali*

Au Mali, l'étude sur l'analyse qualitative de la pauvreté publiée en mai 1997 (Equipe de consultants nationaux/PNUD) a permis de cerner les perceptions et les opinions de la population sur le phénomène de la pauvreté.

Les populations perçoivent la pauvreté comme non seulement la non-satisfaction des besoins jugés essentiels pour vivre décentement (alimentation, santé, habillement, logement), mais aussi l'absence d'intégration sociale (manque de soutien) et les conditions économiques défavorables (manque d'équipement et manque d'emploi). La population perçoit donc la pauvreté sous l'angle du manque dans sept domaines classés par ordre décroissant comme indiqué dans le tableau suivant :

PERCEPTIONS	ENSEMBLE (%)	Féminin (%)	Masculin (%)
1- Manque de nourriture	61	59,2	62,2
2- Mauvaise santé	26,3	21,6	29,2
3- Manque d'habillement	21,3	20,8	21,6
4- Manque de soutien	16,6	24,9	11,5
5- Manque de logement	16,2	17,1	14,0
6- Manque d'équipement	9,8	0,6	12,0
7- Manque d'emploi	7,2	6,5	7,6

Le manque de nourriture peut se manifester par l'incapacité de manger journalièrement plus d'un repas ou en se nourrissant d'aliments peu calorifiques.

Tout comme le manque de nourriture, on observe que les hommes définissent la pauvreté par la mauvaise santé plus que les femmes.

Cependant, le manque de soutien et de solidarité est plus évoqué par les femmes que les hommes pour définir la pauvreté. Les handicaps causés aux femmes par les contraintes liées aux maternités et aux tâches domestiques pressantes et pénibles pourraient largement expliquer qu'elles ont beaucoup plus besoin de soutien que les hommes. De même, l'absence ou les mauvaises conditions de logement semblent peser beaucoup plus sur les femmes que sur les hommes au Mali.

## *1.3. Les catégories de pauvres selon les populations au Mali*

Plusieurs catégories de pauvres non hiérarchisées ont été définies par les populations comme suit :

- 1- les démunis sont ceux qui connaissent une insuffisance chronique et structurelle de ressource pour leur consommation alimentaire régulière, qui ne possèdent pas les moyens matériels (terres productives, équipements) de créer ces ressources et qui ont le plus souvent une densité de consommateurs élevée. Cette catégorie est considérée comme pauvre par 53,3% des hommes et par 54,7% des femmes.

- 2- les indigents cités par 52,6% des répondants comme une catégorie de pauvres, désignent essentiellement des personnes sans ressources affaiblies par l'âge et qui ont donc beaucoup perdu de leur capacité physique à se procurer convenablement des biens de subsistance.
- 3- les malades et les handicapés sont deux catégories de pauvres vivant chroniquement une situation d'handicap qui les empêche d'exercer toute activité d'autosubsistance ; ils sont respectivement reconnus comme tels par 52,6% et 38,3% des personnes interrogées.
- 4- les sans soutien sont indiqués par 42% des interviewés comme des pauvres à cause de leur isolement social. Non seulement les personnes de cette catégorie sont déficitaires en ressources de subsistance, mais aussi, elles n'ont aucun recours, ni familial, ni public.
- 5- les sans emploi considérés comme pauvres à 36,9% sont incapables d'assurer leur subsistance parce qu'ils n'exercent aucune activité productive.

Indépendamment des perceptions de la population, il est possible d'établir la distribution de la population par rapport au phénomène de la pauvreté dans un pays, ce qui revient à établir le profil de pauvreté qui permet de distinguer les pauvres des non-pauvres.

### *1.3. Mesures de la pauvreté au Mali*

Le profil de pauvreté est généralement établi à partir du seuil de pauvreté qui est défini comme un niveau de revenu capable d'assurer la couverture ou la satisfaction des besoins minima de vie décente d'un individu dans une société ou un pays donné.

#### *1.3.1. Le Seuil de Pauvreté*

Le seuil de pauvreté ou encore ligne de pauvreté mesure la pauvreté par la consommation. Il s'agit du niveau minimum de consommation nécessaire pour permettre à un individu d'une société donnée de subsister. Deux éléments sont alors à prendre en compte : d'une part, ce qu'il faut dépenser pour se procurer un niveau minimum de nutrition et, d'autre part, ce qu'il faut dépenser pour les nécessités de la vie, et dont le montant varie d'un pays à l'autre, pour pouvoir participer à la vie quotidienne de la société.

La norme « OMS » fixant les besoins énergétiques alimentaires minimums d'un individu à 2450 kilocalories par jour, a été utilisée dans le calcul du seuil de pauvreté au Mali.

Sur la base de la consommation en "équivalent riz" aux prix de 1994 et 1996, et en considérant les dépenses non alimentaires comme équivalant à la moitié des dépenses alimentaires, le niveau minimal de dépense pour assurer la survie d'un individu ou encore seuil de pauvreté au Mali a été estimé à 77 204 F CFA en 1994 et à 102 971 F CFA en 1996.

Quant à l'ampleur de la pauvreté, elle est appréciée au moyen de l'indice numérique de pauvreté ou incidence de la pauvreté.

### I.3.2. Profondeur, Sévérité et Incidence de la pauvreté

L'incidence de la pauvreté ou encore indice numérique de pauvreté ou encore taux de pauvreté d'une région ou d'un pays est la proportion de personnes (ou de ménages) pauvres dans l'ensemble de la population de la région ou du pays.

Au Mali, l'incidence de la pauvreté ou l'indice numérique de pauvreté (pourcentage de pauvres dans la population) est passée de 68,8% en 1994 à 71,6% en 1996. La pauvreté a sévi plus en milieu rural en 1996 (incidence de pauvreté de 78,3%) qu'en milieu urbain (incidence de pauvreté de 40,6%).

**Profondeur, Sévérité et Incidence de la pauvreté (en %) 1994 et 1996**

	1994			1996		
	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence
National	46,9	26,9	68,8	48,4	28,4	71,6
Rural	48,3	28,1	75,6	50,0	29,8	78,3
Urbain	33,0	14,8	36,6	33,9	15,6	40,6

Selon l'édition 1997 du Rapport annuel sur le DHD au Mali (produit par l'Observatoire du DHD/LCPM), l'incidence de la pauvreté s'est accrue à un rythme annuel de 11% au cours de la période 1989-1994 contre 2% au cours de la période 1994-1996, soit un ralentissement du rythme de la paupérisation.

Entre 1989 et 1994, cette progression annuelle était de 10,1% en milieu rural et de 19,5% en milieu urbain.

Entre 1994 et 1996, l'incidence de la pauvreté a connu un accroissement global de 4,1% au niveau national avec 3,6% en milieu rural et 10,9% en milieu urbain.

Et entre 1994 et 1996, l'incidence de la pauvreté a progressé par an de 1,8% en milieu rural contre 5,3% par an en milieu urbain.

**Variations de l'incidence de la pauvreté pendant les périodes : 1989-1994 et 1994-1996**

	Variation globale de l'incidence (en %)		Variation annuelle de l'incidence (en %)	
	1989 - 1994	1994 - 1996	1989 - 1994	1994 - 1996
National	68,6	4,1	11	2
Rural	61,9	3,6	10,1	1,8
Urbain	144,0	10,9	19,5	5,3

Variations de la profondeur de la pauvreté pendant les périodes : 1989-1994 et 1994-1996				
	Variation globale de la profondeur (en %)	Variation annuelle de la profondeur (en %)	1989 -1994	1994 -1996
	1989 - 1994	1994 - 1996	1989 -1994	1994 -1996
National	47,0	3,2	8,0	1,6
Rural	50,0	3,5	8,4	1,7
Urbain	19,1	2,7	3,6	1,4

Variations de la sévérité de la pauvreté pendant les périodes : 1989-1994 et 1994-1996				
	Variation globale de la sévérité (en %)	Variation annuelle de la sévérité (en %)	1989 -1994	1994 -1996
	1989 - 1994	1994 - 1996	1989 -1994	1994 -1996
National	90,8	5,6	13,8	2,8
Rural	97,9	6,0	14,6	3,0
Urbain	19,4	5,4	3,6	2,7

Ce ralentissement du rythme de la paupérisation qui se traduit par le fléchissement, voire l'inversion de la courbe d'appauvrissement, a été ainsi plus important en milieu rural qu'en milieu urbain, ce qui laisse penser que les politiques mises en œuvre à partir de 1994 ont commencé à donner de bons résultats en matière de lutte contre la pauvreté.

### 1.3.3. Profondeur de la pauvreté

La profondeur de la pauvreté (écart ou intensité, ou indice volumétrique ou encore acuité de la pauvreté) désigne le déficit de revenus ou des dépenses des personnes (ou des ménages) pauvres par rapport au seuil de pauvreté, exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté.

La profondeur de la pauvreté, calculée par l'Observatoire du DHD, qui était de 48,4% en 1996 au niveau national, signifie qu'à cette date, les dépenses moyennes des pauvres représentaient 51,6% du seuil de pauvreté (102 971 Francs CFA en 1996). Autrement dit, en moyenne tout individu pauvre avait besoin en 1996 d'un revenu supplémentaire de 49 838 Francs CFA (c'est-à-dire 48,4% du seuil) pour atteindre le seuil de pauvreté.

Cet indicateur est ainsi pertinent pour déterminer le niveau de dépenses nécessaires aux pauvres pour éliminer la pauvreté au Mali. Étant donné une incidence de la pauvreté de 71,6% dans une population estimée à 9,2 millions d'habitants et une profondeur de la pauvreté de 48,4%, le déficit global de dépenses en 1996, s'élève à 328,3 milliards de Francs CFA dont 90% pour le milieu rural et 10% pour le milieu urbain.

Ce montant nécessaire pour éliminer la pauvreté doit cependant être interprété avec prudence. Il ne doit pas être confondu avec le niveau de transfert ou d'assistance requis pour sortir tout un chacun de la pauvreté. Il s'agit d'une indication des efforts à fournir en s'adressant de façon multiforme et multidimensionnelle à la sphère socio-économique des pauvres pour renforcer leur capacités de manière à leur permettre d'atteindre un niveau de dépenses équivalent au seuil de pauvreté.

#### **1.4. Indicateur de la Pauvreté Humaine (IPH)**

L'IPH est un indicateur composite se fondant sur trois variables : le risque de décéder à un âge précoce (avant l'âge de quarante ans), le taux d'analphabétisme (des adultes) et la misère sur le plan des conditions de vie, exprimée par le manque d'accès aux services de santé, à l'eau potable et à une alimentation convenable.

Dans le choix des composantes de l'IPH, il est nécessaire de tenir compte du contexte social du pays envisagé et il se trouve que c'est dans les pays en développement que la pauvreté se manifeste par la faim, l'analphabétisme, les épidémies et la pénurie de services de santé ainsi que d'eau potable - problèmes qui sont moins sensibles dans les pays plus développés, où la faim est rare, l'alphabétisation quasi universelle, la plupart des épidémies jugulées, les infrastructures médicales très bien implantées et l'eau potable facilement accessible. Au Mali, les niveaux des différentes composantes de l'Indicateur de Pauvreté Humaine sont les suivants:

- 1- la probabilité de décéder avant 40 ans est de 30,3% ;
- 2- le pourcentage d'adultes analphabètes est de 77 ;
- 3- la décence des conditions de vie est estimée à 47,4% à partir de la moyenne arithmétique simple des trois sous-indicateurs ci-dessous:
  - le pourcentage d'individus privés d'accès à l'eau potable qui est de 51,7 ;
  - le pourcentage d'individus privés d'accès aux services de santé qui est de 66,0 ;
  - le pourcentage des enfants de moins de trois ans souffrant de malnutrition aiguë qui est de 24,5.

A partir de ces données, l'IPH au Mali est estimé à 58,18% pour l'année 1996. Ce niveau correspond à une forte incidence de la pauvreté humaine. Il est en conséquence révélateur de l'ampleur des efforts à fournir par le Mali pour réduire substantiellement la proportion de sa population souffrant des trois formes fondamentales de dénuement que constituent les déficits de longévité, les déficits dans le domaine de l'instruction et les déficits en termes de conditions de vie.

La notion de pauvreté est généralement analysée comparativement à celle du **développement humain** dans la perspective de l'approche relativiste.

#### **1.5. Notion d'Indice de Développement Humain (IDH)**

Pendant longtemps, le niveau de développement des pays a été mesuré par le Produit National Brut par habitant (PNB/hab.), ou par le revenu par habitant, ou encore par le pouvoir d'achat comparé. En publiant en 1990, son premier Rapport mondial sur le développement humain, le PNUD a mis au point un nouvel instrument de mesure du développement : l'indicateur de développement humain (IDH).

L'IDH est un indicateur composite qui mesure le niveau des potentialités humaines élémentaires sous trois angles cruciaux :

- la durée de vie, mesurée par l'espérance de vie à la naissance ;
- le niveau d'éducation, mesuré par un indicateur combinant pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour le tiers restant le taux de scolarisation combiné (tous ordres d'enseignement confondus) ;

- le niveau de revenu ou encore niveau de vie, mesuré par le Produit Intérieur Brut réel par habitant (PIB réel/hab.) exprimé en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA).

L'IDH est la moyenne arithmétique (simple) des trois indicateurs :

- indicateur de durée de vie ;
- indicateur de niveau d'éducation ;
- indicateur de PIB réel/hab. exprimé en PPA.

Au Mali, l'Indice de Développement (IDH) s'établit en 1996 à 0,309 selon l'**ODHD / ICPM**. L'IDH du district de Bamako (0,526) est supérieur à celui du Mali (0,309) alors que ceux des différentes régions administratives du pays lui sont tous inférieurs. Le classement des régions et du district de Bamako selon le critère de l'IDH le plus élevé s'établit en 1996 comme suit :

- 1<sup>er</sup> : district de Bamako : 0,526 ;
- 2<sup>è</sup> : Kayes : 0,308 ;
- 3<sup>è</sup> : Gao : 0,292 ;
- 4<sup>è</sup> : Koulikoro : 0,285 ;
- 5<sup>è</sup> : Sikasso : 0,283 ;
- 6<sup>è</sup> : Ségou : 0,264 ;
- 7<sup>è</sup> : Tombouctou : 0,241 ;
- 8<sup>è</sup> : Mopti : 0,236.

## II. Pourquoi la pauvreté ?

### 2.1. *Les causes de la pauvreté*

Selon les populations, plusieurs causes sont à l'origine de la pauvreté ; les fréquences de citation de certaines causes sont les suivantes :

Les calamités naturelles sont citées par 43,7% des enquêtés comme cause de la pauvreté, étant donné que depuis 1972 , le Mali a connu de graves sécheresses qui ont été renforcées par la diminution continue de la pluviométrie, ce qui a eu pour conséquence une détérioration assez importante des revenus agricoles et pastoraux. Les calamités naturelles comportent également les prédateurs et les parasites des productions vivrières.

La mauvaise santé fréquemment citée comme premier ennemi de l'homme au Mali est reconnue à 41,6% comme cause de pauvreté en ce sens qu'elle empêche les hommes et les femmes d'exercer toute activité productive créatrice de revenus.

Le chômage est plutôt cité en ville (43,2%) qu'en campagne (20%) même s'il est considéré par 31,3% comme cause de pauvreté selon les données de l'étude précitée.

Les désolidarités qui peuvent être résumées par la dégradation des systèmes traditionnels d'entraide et d'assistance mutuelle entre les parents et / ou les communautés locales sont indiquées par 21,0% comme source de pauvreté.

L'insuffisance de revenus étant une conséquence des aléas climatiques, des maladies incapacitantes et aussi dans une large mesure des systèmes de commercialisation et de fixation des prix, est rapportée par 18,9% de l'échantillon comme cause de pauvreté.

La mauvaise gestion reconnue comme le gaspillage ou la mauvaise utilisation des ressources naturelles ou financières disponibles est citée à 16,0% comme source de pauvreté.

Le sous-équipement est apparu comme une plus grande préoccupation du monde rural avec 17,3% par rapport au milieu urbain avec seulement 6,3% de citation comme cause de pauvreté. Il se réfère essentiellement à l'insuffisance du matériel et des intrants agricoles.

D'autres causes citées lors d'entretiens de groupes sont :

L'enclavement, soit à cause des grandes distances ou surtout du mauvais état des routes là où elles existent, est un goulot d'étranglement important des échanges et par conséquent de la production.

L'analphabétisme qui est source de pertes substantielles de revenus liées au manque de savoir-faire élémentaire indispensable à la conduite des activités génératrices de revenus et au maintien des conditions hygiéniques, sanitaires et de sécurité du travail productif, est retenue comme une cause de pauvreté.

La dévaluation advenue en 1994 a révélé l'importance des relations monétaires et donc d'échange entre le Mali et les pays développés. Elle a été ressentie comme une diminution de moitié des revenus et donc comme source d'aggravation de la pauvreté.

## 2.2. *Les conséquences de la pauvreté*

Les conséquences de la pauvreté sont différentes selon qu'on se situe en milieu rural ou en milieu urbain.

a) - Dans les zones urbaines, la délinquance juvénile et la criminalité sont des délits qui peuvent se développer au niveau des sans emplois. Cependant il est à noter que tous les criminels et délinquants urbains ne sont pas nécessairement des pauvres.

Les difficultés dues à l'insuffisance des revenus pour subvenir aux besoins essentiels de la famille et l'incapacité d'honorer convenablement les obligations sociales peuvent provoquer des mésententes entre les conjoints et les parents.

Le recul de l'âge du mariage et l'augmentation du taux de divorce ont été également évoqués par certains groupes comme des conséquences de la pauvreté croissante.

La prolifération des quartiers spontanés à cause des coûts de plus en plus élevés des produits de consommation alimentaire, du logement et le recours accru à la pharmacopée traditionnelle sont considérés comme conséquences de la pauvreté.

b) - Dans les zones rurales, la détérioration des liens de consanguinité et de vie communautaire est attribuée à la pauvreté. Le déboisement intensif pour répondre à la demande croissante de charbon et de bois de chauffe de la population est devenu une source importante de revenu pour les agriculteurs pauvres.

### **III. Comment contrer la pauvreté ?**

#### *3.1. La lutte contre la pauvreté selon les populations*

Les populations ont proposé des stratégies de lutte contre la pauvreté avec des fréquences différentes :

La création d'emplois ressort avec 43,1% de fréquence de proposition pour lutter contre la pauvreté. La tendance actuelle à la suppression des emplois au niveau de l'Etat qui se désengage de plus en plus de tous les secteurs de la production pourrait être remplacée par la promotion de l'auto-emploi et par une politique d'investissements basée sur des travaux à haute intensité de main-d'œuvre.

La création de structures de crédit est faiblement apparue comme un moyen de lutte contre la pauvreté avec 13,3%. Cela peut être en partie dû au fait que le crédit est considéré par un grand nombre de personnes comme un moyen d'asservissement et donc de perte de dignité en cas de difficultés de remboursement.

La création ou l'organisation d'associations est ressentie avec une fréquence de 8,3% comme une stratégie de mise en commun des efforts en vue de renforcer les solidarités face aux adversités économiques.

La dotation en matériel essentiellement agricole est également citée à 7,2% comme moyen de réduire la pauvreté.

#### *3.2. Rôle des ONG dans la lutte contre la pauvreté*

Les ONG ont commencé à intervenir au Mali dans la période allant de vers la fin des années 60 au début des années 70. Cette période était caractérisée par une mauvaise gestion étatique des ressources financières destinées au développement et par une sécheresse sévère en termes de grave déficit pluviométrique.

Cette situation a eu comme conséquence l'aggravation de la pauvreté entre autres, ce qui a amené l'Etat à solliciter fortement les organisations non étatiques ou ONG pour apporter des aides d'urgence aux populations en détresse.

Depuis lors, le nombre des ONG n'a cessé de croître et leurs domaines d'intervention de se diversifier. Au 31 décembre 1997, les ONG agréées par le Gouvernement de la République du Mali étaient au nombre de 961. Elles interviennent dans des domaines très divers qui concourent tous directement ou indirectement à l'amélioration des conditions de vie des populations et par conséquent à la lutte contre la pauvreté.

Ces domaines concernent entre autres l'aménagement agricole et pastoral, la promotion des soins de santé, l'éducation et la réinsertion des déscolarisés, l'environnement, les femmes, les enfants et l'adoption des technologies appropriées, l'organisation des systèmes de solidarité et d'auto-développement, les micro-crédits, etc.

Les ONG sont devenues des partenaires au développement incontournables vu leur grande capacité à promouvoir la participation locale des populations les plus pauvres et à faire réaliser par celles-ci à moindre coût et de façon durable, des activités et projets qui sont l'expression de leurs besoins. De ce fait, les ONG jouent un rôle fondamental dans la lutte contre la pauvreté.

### **3.3. La Stratégie Nationale de lutte Contre la Pauvreté**

Le Mali, pour la toute première fois, vient de se doter d'une Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté (SNLP) en février 1998. Elle a été élaborée selon une approche participative par deux équipes de consultants (une nationale et une de l'Université de Laval - Canada) sous la supervision d'un comité technique tripartite composé de représentants du Gouvernement à travers ses services techniques, de la Société Civile et des Partenaires techniques et financier présidé par le Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration.

Des séminaires inter- régionaux ont assuré la participation des populations locales à l'élaboration de cette Stratégie bâtie autour de huit axes avec chacun des actions prioritaires pour la période quinquennale 1998 - 2002 (voir annexe).

## **Conclusion**

Le concept de pauvreté peut être défini par les perceptions et le vécu des populations selon leurs propres appréciations. Ces perceptions et appréciations peuvent être quantifiées soit par des enquêtes d'envergure nationale, soit par des méthodes de recherches participatives limitées à des zones ou milieux plus restreints. Ce concept peut également être défini à partir des indicateurs socio-économiques tels que les revenus, l'état de santé, les niveaux d'alimentation et de nutrition, d'éducation, d'accès à l'eau potable, de logement et des conditions de vie en général.

La pauvreté peut certes être réduite, mais cela n'est possible que par le respect de deux préalables : un ciblage correct des pauvres, et leur participation, à tous les niveaux, aux interventions qui les concernent.

Les nouvelles actions à mener en vue de réduire la pauvreté s'inscrivent dans les mêmes orientations que celles déjà en cours. Ces nouvelles actions doivent donc être orientées vers des groupes sociaux bien ciblés, vers ceux qui en ont le plus besoin ; le bon ciblage des pauvres apparaît de ce fait comme la première clé pour la réussite de la lutte contre la pauvreté.

Mais, à commencer par l'identification des premiers destinataires de ces interventions, jusqu'à la conception, à l'exécution et au suivi-évaluation des actions à entreprendre, la participation effective des pauvres est la condition sine qua non de la réduction durable de la pauvreté.

## ANNEXE

### **AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU MALI**

**Axe stratégique 1 :** Améliorer l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel en faveur des pauvres.

*Actions Prioritaires*

1. Assainir les finances publiques et réallouer une plus grande part du budget national en faveur des services sociaux essentiels pour les pauvres, en particulier pour les femmes ;
2. Poursuivre la politique de désengagement de l'Etat et renforcer le dynamisme du secteur privé ;
3. Promouvoir et renforcer les formes locales de solidarités collectives inspirées de la culture malienne en faveur des plus démunis ;
4. Soutenir le développement des communautés à la base en favorisant l'implication des pauvres dans le processus de décision dans le cadre d'un état de droit ;
5. Offrir les opportunités aux pauvres, en particulier les femmes et les enfants, afin de leur permettre d'avoir accès à la justice.

**Axe stratégique 2 :** Promouvoir les activités génératrices de revenus surtout l'auto-emploi à l'intention des pauvres.

*Actions prioritaires*

1. Mettre en place des programmes de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre similaires à l'AGETIPE en priorisant les régions les plus défavorisées ;
2. Elaborer un programme de soutien à l'investissement du secteur privé dans les sphères économiques des pauvres, en particulier le secteur agro-alimentaire (transformation, conservation, mise sur le marché et exportation) ;
3. Soutenir le développement du petit élevage et des cultures de contre-saison en faveur des pauvres ;
4. Réduire l'enclavement des zones défavorisées par des travaux à haute intensité de main-d'œuvre ;
5. Améliorer la qualité de la formation technique et professionnelle des jeunes et des femmes en milieu défavorisé ;
6. Impliquer les structures de coordination du marché du travail dans la lutte contre la pauvreté.

**Axe stratégique 3 :** Améliorer l'accès des pauvres aux services financiers et aux autres facteurs de production.

*Actions prioritaires*

1. Favoriser l'implantation et le développement de la micro finance adaptée sur l'ensemble du territoire en accordant la priorité aux zones défavorisées ;
2. Assurer la formation des responsables des systèmes financiers décentralisés et sensibiliser les membres des SFID à une meilleure utilisation des services financiers ;
3. Mettre en place un cadre de gestion transparent des terres et assurer plus d'équité dans l'accès à la terre ;
4. Favoriser un meilleur accès des pauvres aux intrants et aux autres facteurs de production dans les régions défavorisées.

**Axe stratégique 4 :** Promouvoir le développement et améliorer les performances des filières agro-alimentaires dans lesquelles sont concentrées les pauvres.

*Actions prioritaires*

1. Améliorer la production, la gestion des stocks et la mise sur le marché des produits agricoles dans une perspective de sécurité alimentaire des ménages pauvres ;
2. Soutenir l'organisation des producteurs pauvres au sein des filières agro-alimentaires ;
3. Encourager la transformation et la conservation des produits agro-alimentaires dans les zones à forte concentration de pauvres ;
4. Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles par les pauvres.

**Axe stratégique 5 : Améliorer l'accès des pauvres à l'éducation de base, à la formation.**

*Actions prioritaires*

1. Construire des écoles fondamentales dans un rayon de 5 km maximum entre les villages dans les zones défavorisées;
2. Construire des centres de formation de base et de formation professionnelle et diversifier les programmes de formation professionnelle à l'intention des enfants des zones défavorisées;
3. Former des enseignants de qualité et améliorer leurs conditions de travail, les méthodes pédagogiques et les programmes d'enseignement;
4. Développer des cantines scolaires dans les zones défavorisées ;
5. Soutenir la participation des populations défavorisées dans la gestion de l'éducation de base ;
6. Assister les écoles coraniques et les médersas dans la formation des élèves.

**Axe stratégique 6 : Promouvoir l'accès des pauvres à la santé, à la nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement.**

*Actions prioritaires*

1. Appuyer l'application de la politique de médicaments essentiels et favoriser la disponibilité de ces médicaments dans les zones défavorisées ;
2. Construire des centres de santé communautaires (CSCOM) dans les zones à forte concentration de pauvres, assurer leur équipement, conformément à la carte sanitaire et adopter des stratégies alternatives (équipes mobiles, etc.) là où les CSCOM ne sont pas viables ;
3. Améliorer les conditions sanitaires et nutritionnelles des femmes et des enfants pauvres ;
4. Combattre les grandes endémies et les maladies invalidantes affectant les pauvres par l'intégration des programmes existants ;
5. Promouvoir la participation des pauvres et celle des femmes dans la gestion des centres de santé communautaires ;
6. Appuyer l'organisation des tradithérapeutes et renforcer une collaboration efficace entre médecine moderne et traditionnelle ,
7. Améliorer la disponibilité et l'utilisation de l'eau potable dans le zones pauvres et promouvoir l'assainissement du milieu dans lequel vivent les populations défavorisées.

**Axe stratégique 7 : Améliorer les conditions d'habitat des pauvres.**

*Actions prioritaires*

1. Promouvoir les techniques de construction en matériaux locaux durables dans les milieux défavorisés ;
2. Inciter le secteur privé à construire des logements à faibles coûts accessibles aux pauvres ;
3. Appuyer le développement de coopératives d'habitat en faveur des pauvres .
4. Soutenir les efforts d'assainissement en milieu urbain et périurbain défavorisé.

**Axe stratégique 8 : Assurer une coordination efficace de la stratégie de lutte contre la pauvreté.**

*Actions prioritaires*

1. Renforcer les capacités des structures nationales et locales, y compris celles de l'Observatoire du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté, en matière de collecte, de traitement et d'analyse des informations sur les conditions de vie des ménages pauvres et en matière de suivi/évaluation des actions de lutte contre la pauvreté ;
2. Coordonner et orienter les initiatives des intervenants en matière de lutte contre la pauvreté aux niveaux national et régional et renforcer les structures nationales chargées de la coordination et la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SNLP ;
3. Sensibiliser l'opinion publique sur la situation de la pauvreté dans le pays et informer les intervenants sur les modalités et résultats des programmes de réduction de la pauvreté ;
4. Coordonner les interventions des ONG et des associations en matière de lutte contre la pauvreté en tenant compte des programmes et projets en cours ;
5. Renforcer la capacité des Communes dans la coordination des intervenants locaux dans la lutte contre la pauvreté.

Lutte contre la pauvreté / Atelier pour SUCO

Qu'est ce que la pauvreté  
Pourquoi la pauvreté  
Comment contrer la pauvreté

Référence écrite : 30 septembre - Exposé écrit déposé à SUCO

**Marie MONDOUX**  
Conseiller en gestion de projet et  
organisation communautaire  
SUCCO - Bamako - 21 27 77

Tenue de l'atelier : Mardi 6 octobre 1998, au Bureau SUCCO à Bamako à 9h.